



Association des Membres de l'Ordre
des Palmes Académiques

Section de Loire Atlantique

Le président

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

J'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale de l'association

Le samedi 17 mars 2018

Au lycée Les Savarières

5 av. de Glinde

à Saint-Sébastien-sur-Loire (44230)

de 9h30 à 12h30

Ordre du jour :

A partir de 10 heures,

rapport moral du Président, Pascal BICHON

rapport d'activités du secrétaire, Jacques JOUBERT

rapport financier du trésorier, Pascal MONSELLIER

Rapport des commissaires aux comptes

Modification du règlement intérieur (élargissement du bureau)

Élection de nouveaux membres du bureau

11h30-12h30, Conférence-débat

« **Présentation du métier d'horloger** » par Monsieur Morgan LE TESSIER, horloger au
Diamant Bleu à Nantes.

13 heures, repas amical au restaurant « Le Laurier Fleuri », 460 route de Clisson, 44120
Vertou

**Les candidats à un poste au bureau doivent se faire connaître à l'avance au
président ou au secrétariat**

Cordialement

Le Président
Pascal BICHON

**Merci d'utiliser les bulletins de la feuille jointe pour donner
pouvoir si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale
et pour réserver votre repas**

ASSEMBLEE GENERALE 2018 DE L'AMOPA

POUVOIR

Je, soussigné, Monsieur, Madame
Demeurant à :

Donne par la présente pouvoir à :

afin de me représenter à l'assemblée générale de l'AMOPA en date du 17 mars 2018

Fait à : le

Signature

IMPORTANT. Vous pouvez adresser votre pouvoir à un membre de l'association nommément désigné si vous savez qu'il assistera à l'assemblée générale, ou bien au secrétariat **21 rue d'Aurelle de Paladines 44000 Nantes** sans mentionner de nom particulier ou de fonction. Notre règlement prévoit en effet que 2 mandats au plus peuvent être pris en compte par participant. Les pouvoirs en notre possession seront distribués aux présents au début de la séance.

FICHE D'INSCRIPTION AU REPAS

À adresser au trésorier Pascal MONSELLIER , 122bis rue du Bois Hardy 44000 NANTES
Avant le 9 mars

Nom téléphone

Nombre de personnes

Joindre un chèque de 30 euros par personne à l'ordre d'AMOPA 44